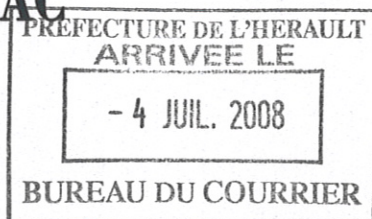


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28
Date de la convocation : 20 juin 2008



N° 46

L'an deux mille huit et le vingt sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mme ANTOINE, M. FÉVRIER, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET
Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. BOUISSEREN
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme CONFAIS en faveur de Mme ROMÉRO
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO

ABSENTE : Mme TARAYRE

MEDIATHEQUE – CONTRAT de RESERVATION

Rapporteur : Madame ALQADI – NASSAR

Par délibération du 10 juillet 2006, le Conseil municipal de Juvignac avait décidé de vendre 730 m² de terrains, dont elle était propriétaire, moyennant la somme de 391 678 €. Ceux-ci, nouvellement cadastrés BN 628, 629 et 632, constituant l'assiette d'un immeuble comprenant 21 logements et des activités commerciales.

Afin de poursuivre l'aménagement d'un véritable « centre ville », il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir le local à usage d'activités, situé en rez de chaussée de l'immeuble sus-désigné, d'une surface utile d'environ 472 m², et en sous-sol d'une surface utile de 75 m², livré « brut de béton et fluides en attente »
- De dire que l'acquisition aura lieu moyennant le prix ferme et définitif de 1 039 300 € (un million trente neuf mille trois cents euros), prix conforme à l'estimation des Domaines en date du 21 avril 2008. Le paiement interviendra à la signature de l'acte authentique.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de réservation, ainsi que tout autre document, se rapportant à cette affaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire, à la majorité (cinq contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 4 JUIL 2008
et publication
le 4 JUIL 2008

